

# AGENT PISCICOLE H/F

Autres dénominations : Agent aquacole, Employé d'élevage piscicole, Technicien d'élevage

Filières liées : Agriculture biologique Aquaculture

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-piscicole-hf>

## Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Produire, fabriquer Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain Animaux

L'agent piscicole effectue les différents travaux d'élevage et de reproduction des poissons. Il programme, prépare et participe aux travaux d'élevage (tris, manipulation, protocole de reproduction, vaccination...) :

- Il prend en charge l'alimentation des poissons (distribution et/ou contrôle du nourrissage).
- Il réalise le suivi de la croissance des poissons (pesée d'échantillon, établissement du poids moyen...).
- Il veille au bien-être des poissons (quantité et qualité de l'eau, niveau d'oxygénation, état sanitaire) et effectue, si besoin, les ajustements nécessaires.
- Il procède aux traitements du poisson (baignade, anesthésie...).
- Il réalise les opérations de tri et de mouvement des poissons (répartition dans des différents bassins afin d'avoir une population homogène).
- Il assure la pêche des poissons en vue de leur commercialisation. Ceux-ci sont ensuite triés, conditionnés et expédiés.
- Il enregistre les données nécessaires au suivi de l'élevage et est de plus en plus associé à l'analyse technique des résultats de l'élevage.

L'agent piscicole assure l'entretien des bassins et du matériel :

- Il ramasse les poissons en mauvais état de santé.
- Il nettoie et la désinfecte les bassins.
- Il entretient le matériel de production (grilles, pompes, trieuses...).

L'agent piscicole peut contribuer aux expéditions en aidant au chargement du camion, en assurant les livraisons de proximité. De manière secondaire, il peut intervenir dans l'entretien des bâtiments et des espaces verts, voire des parcours de pêche.

# Conditions d'exercice

L'agent piscicole exerce dans des piscicultures alimentées en eau douce, ou dans des fermes aquacoles basées soit en mer (cages marines), soit à terre (bassins alimentés en eau de mer).

L'agent piscicole réalise son activité à partir des orientations données par le responsable de production. Concernant les fermes basées en mer, le travail s'apparente à celui du marin (sur un bateau, nécessité de plonger...).

Dans tous les cas, le travail est effectué en plein air. Varié, il permet de suivre l'évolution du poisson jusqu'à sa pêche. L'élevage étant surveillé jour et nuit, l'agent piscicole peut être amené à travailler en horaires décalés ou à assurer des périodes d'astreintes.

# Compétences et qualités

L'agent piscicole a un sens aigu de l'observation et de la rigueur. Une bonne connaissance du comportement du poisson est indispensable afin de définir avec pertinence les ajustements nécessaires.

Il dispose d'une grande capacité d'anticipation et doit être en capacité de réagir aux incidents d'élevage avec efficacité. Il est familiarisé avec l'outil informatique.

Pour la pisciculture en pleine mer, il possède le permis de conduire des bateaux à moteur, et est qualifié en plongée sous marine.

# Perspectives d'évolutions

L'agent piscicole expérimenté, avec une formation complémentaire, peut envisager l'accès à une fonction de responsable d'élevage.

Avec des compétences avérées dans le travail en mer, et une formation supplémentaire, il peut évoluer vers les métiers de la pêche (marin pêcheur par exemple).

# En savoir plus

**Consulter** : la fiche ROME n° A1404 du Pôle emploi - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**Contact** : Comité Interprofessionnel des produits de l'Aquaculture – CIPA - [www.lapisciculture.com](http://www.lapisciculture.com)

Fiche présentée par



---

Pour tout complément d'information, contactez : [contact@agrorientation.com](mailto:contact@agrorientation.com)